

Ratification des décisions du conseil d'administration
Résumé des principales décisions
AVRIL 2023 à MARS 2024

ADMINISTRATION	
123-CA-23-R1170	Que le président de la SANB, Alexandre Cédric Doucet ; le trésorier de la SANB, Yves Doucet, Nicole Sluyter Arseneau, vice-présidente et le directeur général de la SANB Ali Chaisson, soient les nouveaux signataires autorisés à signer tous les effets bancaires pour le compte 5255 de la SANB, et que ces documents soient signés conjointement par deux de ces trois personnes.
124-CA-23-R1175	Que le Conseil d'administration ratifie l'embauche de Phiautha Dantiste au poste de coordination du RIFNB et que Lucia Obama pourvoit au poste de responsable des communications.
DOSSIERS	
127-CA-23-R1201	Que la présidente envoie une lettre à Radio-Canada pour exprimer les craintes de la SANB à la suite de l'annonce de coupures importantes.
127-CA-23-R1202	Que la proposition de partenariat entre le Club Richelieu et la SANB soit adoptée telle qu'elle a été proposée.

129-CA-24-R1205	Que la SANB renouvelle le contrat de M. Ali CHAISSON en tant que Directeur général de la SANB pour une période de deux ans, allant du 1er avril 2024 au 31 mars 2026. Le Comité de gestion est chargé de gérer le contrat au nom du Conseil d'administration et de l'informer immédiatement de tout changement. De plus, le Comité de gestion est également chargé d'initier une évaluation à 360 degrés avant la fin du prochain contrat et de soumettre le rapport d'évaluation au Conseil d'administration au plus tard le 31 janvier 2026. 1-
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	
122-CA-23-R1162	Que les activités de la programmation de l'AGA 2023 et des activités entourant le 50 ^e anniversaire de la SANB soient adoptées telles que modifiées.
122-CA-23-R1162	Que les activités de la programmation de l'AGA 2023 et des activités entourant le 50 ^e anniversaire de la SANB soient adoptées telles que modifiées.
FINANCES	
112-CA-23-R1164	Que le conseil adopte un budget de 46 000 \$ pour l'organisation de l'AGA 2023.
123-CA-23-R1171	Que le conseil d'administration accepte les conditions du bail pour les locations de trois ordinateurs totalisant 7 162 \$ avec des paiements mensuels de 215 \$ pour 36 mois, par l'entremise de Gestion financière Laplante (GFL inc.) de Montréal.
124-CA-23-R1176	Que le conseil d'administration émette une carte de crédit d'une somme de 5 000 \$ au nom de Phiautha Dantiste, coordinatrice du RIFNB.
124-CA-23-R1177	Que le conseil d'administration émette une carte de crédit d'une somme de 2 500 \$ au nom de Nicole Arsenault Sluyter.
124-CA-23-R1179	Que les états financiers au 31 août 2023 soient adoptés tels qu'ils ont été présentés
124-CA-23-R1180	Que le conseil d'administration adopte le budget de la programmation de base 2023-2024 au montant de 1 302 514 \$.
124-CA-23-R1181	Que le conseil d'administration adopte le budget du RIFNB pour l'année 2023-2024 au montant de 378 278 \$ subventionné par IRCC.
124-CA-23-R1182	Que le conseil d'administration adopte le budget du RIFNB pour l'année 2023-2024 au montant de 129 099 \$ subventionné par Opportunité Nouveau-Brunswick.
124-CA-23-R1185	Que le conseil autorise Maître Clavette à régler à l'amiable la contestation des factures de Juriste Power Law dans le dossier de la nomination de la Lieutenant-gouverneure du N.-B. Maître Clavette devra présenter le projet de règlement, situé entre 65 000 \$ et 75 000 \$, pour approbation au conseil d'administration au préalable.

125-CA-23-R1186	Que la SANB demande un montant de 200 000 \$ au conseil d'administration du Fonds de l'Avenir afin de remédier au manque de flux de trésorerie.
127-CA-23-R1196	Que le budget de 40 000 \$ pour l'organisation des États généraux soit adopté tel qu'il a été présenté.
127-CA-23-R1199	Que les états financiers soient adoptés tels qu'ils ont été présentés.
127-CA-23-R1199	Que la direction générale soit mandatée de trouver des sources de financement pour célébrer le 50 ^e anniversaire de la SANB.
127-CA-23-R1200	Que la prochaine AGA soit le 15 juin 2024 à Que la prochaine AGA soit le 15 juin 2024 à Miramichi.
129-CA-24-R1206	Que la SANB procède immédiatement au paiement des trois semaines de congés non prises par la direction générale prévues dans son contrat et se terminant le 31 mars 2024 à minuit. Conformément à l'accord amiable conclu sur sa recommandation visant à supprimer la quatrième semaine habituellement allouée. Ainsi, la direction générale terminera son contrat sans aucun solde de congés à régler.
117-CA-22-R1129	Que le conseil d'administration autorise l'achat d'articles promotionnels pour le 50 ^e anniversaire de la SANB pour un montant de 20 000 \$.
121-CA-23-R1148	Que le conseil d'administration propose à l'AGA le montant de 75 000 \$ pour les honoraires de la présidence pour l'année 2023-2024.
121-CA-23-R1150	Que le conseil d'administration adopte le budget maximal de 40 000 \$ pour le spectacle hommage au groupe 1755. 121-CA-23-R1150.
121-CA-23-R1151	Que le conseil d'administration demande au Fonds de l'Avenir un montant annuel de 55 000 \$ pour un poste permanent de responsable de la campagne de financement.
NOMINATIONS ET DÉMISSIONS	
123-CA-23-R1168	Que le poste de vice-présidence soit pourvu par Nicole Arseneau Sluyter

123-CA-23-R1169	Que le poste de trésorier soit pourvu par Yves Doucet
124-CA-23-R1173	Que Nicole Arseneau Sluyter soit nommée présidente par intérim à partir du 1 ^{er} octobre 2023
124-CA-23-R1174	Que le comité de gestion soit composé par la présidence, Nicole Arseneau Sluyter, le vice-président, Richard Louis, du trésorier, Yves Doucet et du représentant du Nord-Ouest, Serge Brideau
126-CA-23-R1187	Que le représentant de la région Sud soit Gérald Arseneau et Maxime Brideau soit le représentant de la région Péninsule Acadienne
124-CA-23-R1178	Que la coordinatrice du RIFNB, Phiautha Dantiste soit signataire autorisée pour IRCC
127-CA-23-R1203	Que la présidente, Nicole Arseneau Sluyter, soit signataire pour le compte de l'institut de Recherche pour l'autonomie de la nation acadienne (IRANA).
128-CA-24-R1204	Que le comité électoral de la présidence 2024 soit composé de : Sue Duguay, membre du conseil d'administration Serge Brideau, membre du conseil d'administration Jonathan Clavette, à titre de conseiller juridique
DOSSIER JURIDIQUE	
122-CA-23-R1163	Que le conseiller juridique entame une négociation avec Mme Diane Losier dans le but de la dédommager pour le travail qu'elle a effectué dans le cadre du spectacle d'hommage à 1755.
127-CA-23-R1197	Que le conseil permette à Me Clavette : (1) de refusé l'offre de Juristes Power Law; (2) qu'il propose d'augmenter la réduction de 50 % sur la dette du dossier de la Lieutenant-gouverneure, (3) qu'il négocie l'annulation des d'intérêts accumulés sur l'ensemble de la dette jusqu'au 1 ^{er} avril 2024, (4) et que la SANB conclut une entente de paiements égalisés sur 12 mois débutant en avril 2024, sans l'accumulation des intérêts.
130-CA-24-R1207	A : Que l'entente de règlement suivant soit ratifiée et approuvée par le comité de gestion : Que Juriste Power Law accepte de réduire la créance des factures du dossiers de la lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick de 50% représentant une réduction de 37 501,95 \$ (incluant les intérêts au 31 mars 2024). Ce qui veut dire que le solde à payer par la SANB sera donc de 37 501,95 \$. Le solde sera acquitté d'ici le 2 avril 2024. Les factures affectées sont les 5946, 5847, 5854, 5849 et 5988

	<p>La SANB s'engage également à payer les créances impayées et non contestées qui reflètent un solde de 31 873,17 \$ (incluant les intérêts au 31 mars 2024) au plus tard le 31 mars 2024, et ce en entier. Les factures affectées sont les 5811 et 5989. Ce règlement devra être mis par écrit dans une entente formelle qui sera rédigée par le conseiller juridique de la SANB, et signé par les deux parties.</p> <p>Une fois que l'entente écrite sera signée par les deux parties, le SANB s'engage à se désister de son avis de contrôle des notes d'avocat déposé au Barreau du Nouveau-Brunswick le 19 avril 2023.</p>
121-CA-23-R1145	<p>Que le conseil d'administration ratifie l'entente avec la firme OLTHUIS VAN ERT par Me Gabriel Poliquin, PH.D., LL.B, pour un montant maximum de 100 000 \$ dans le dossier en cours de la lieutenant-générale du N.-B.</p>
121-CA-23-R1146	<p>À la lumière de l'avis juridique de Me Basile Chiasson en date du 9 février 2023, et de l'avis juridique de Me Jonathan Clavette en date du 28 février 2023; que le conseil d'administration vote en faveur de procéder à la contestation des factures envoyées par juristes Power avant de prendre une décision sur le plan de paiement des factures. Les factures ne seront donc pas payées avant que le processus de contestation soit terminé.</p>